

Questions orales

A titre de député et de Canadien d'origine ni anglaise ni française, tout comme le député lui-même, je suis fier de mon pays. Je suis fier de la Constitution, et de l'Entente du lac Meech. Elle a beaucoup contribué à panser les plaies de notre pays et à remener le Québec dans la Confédération.

Je sais que le député déploie de grands efforts pour amener son chef à revenir sur sa position et à voter contre l'Entente. Je voudrais que les efforts du député se fondent sur une position qui soit justifiable, et non sur une position qui s'est révélée incorrecte.

LE PATRIMOINE CANADIEN

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en tant que député, j'éprouve moi aussi de la fierté et de la loyauté envers mon pays.

M. Clark (Yellowhead): Êtes-vous loyal envers votre chef?

M. Marchi: En tant que député et citoyen canadien, je m'efforce d'améliorer la Constitution. Je pense qu'il y a moyen de l'améliorer, et je ne regrette pas d'essayer.

Mises à part les questions, dans cette Entente, relatives à la gestion du pays et à la forme que prendront nos institutions dans les années à venir, je voudrais que le ministre nous explique pourquoi il refuse de promouvoir avec fierté, dans les premiers paragraphes de l'Entente, le bilinguisme et le multiculturalisme, patrimoine intrinsèque des Canadiens?

Puisque c'est là une politique du gouvernement fédéral que préconisent toutes les provinces, le ministre croit-il qu'en insérant une telle résolution et reconnaissance dans l'entrée en matière de l'Entente, on risquerait d'en empêcher la conclusion?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne conteste pas les motivations du député et je comprends le sentiment qui l'inspire. Mais je pense qu'il a tort. La grande majorité des personnes qui se sont penchées sur la question estiment que son affirmation n'est pas fondée.

Je voudrais lui signaler une ou deux choses qui devraient le reconforter. D'une part, nous avons enfin un pays complet, avec le Québec participant désormais à part entière dans la Confédération.

Mme Mitchell: Et les Territoires?

M. Hnatyshyn: Cet événement est à la fois important et historique.

D'autre part, les pourparlers constitutionnels sont désormais institutionnalisés au Canada, ce qui nous permettra de consolider nos points forts dans le cadre de la Charte des droits et de la Constitution.

Une fois par an, de concert avec les premiers ministres des provinces, nous examinerons ces questions en vue d'améliorer la Constitution là où la chose se révélera possible.

Monsieur le Président, le député rendrait un grand service au parti libéral du Canada en appuyant sans réserve l'Entente du lac Meech et en votant en faveur de la résolution lorsque la Chambre en sera saisie.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA PRESTATION DE SERVICES MÉDICAUX

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, les infirmières, psychologues et autres professionnels de la santé qui travaillent dans les pénitenciers canadiens ont affaire à des détenus qui ont commis des infractions graves comme le vol, l'incendie criminel et le viol. Ces détenus ont besoin de l'aide de personnes compétentes.

En l'absence du solliciteur général, je pose ma question au vice-premier ministre. Le gouvernement abandonnera-t-il l'idée bizarre qu'il peut économiser l'argent des contribuables en privatisant ce service, en se débarrassant des personnes d'expérience qui savent ce qu'il y a à faire et en confiant la tâche à des travailleurs à temps partiel mal préparés qui vont causer d'énormes problèmes au pays et aux détenus?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je réponds au nom du solliciteur général qui a traité de la question à plusieurs reprises.

Sauf erreur, dans l'examen de la question qu'aborde le député, sa première considération est probablement la qualité du service que recevront les détenus. En se laissant aller à la généralisation négative, le député fausse les faits et le but réel de la politique. La prétendue privatisation peut, dans certains cas, résulter en services plus efficaces et mieux adaptés. Je sais que c'est contraire aux théories des néo-démocrates qui n'ont pas eu d'idée originale depuis le manifeste de 1933.

● (1200)

M. Broadbent: C'est beaucoup mieux que de ne jamais avoir d'idée originale.

M. le Président: Le député de Winnipeg-Nord peut poser une brève question supplémentaire.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Le ministre de la Justice sait-il que la question que j'ai soulevée a été portée à l'attention du solliciteur général et du gouvernement par l'Institut professionnel? Son président a envoyé une lettre au solliciteur général, annexée d'une pétition de 1 400 personnes inquiètes, où on peut lire le passage suivant: